



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Personnel

Question écrite n° 44993

### Texte de la question

M. Philippe Dubourg souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur la situation des personnels auxiliaires de droit public de la Poste. La Poste emploie en effet près de 4 600 auxiliaires de droit public. Si un certain nombre de ces personnels sont concernés par l'accord signé en juin dernier entre le ministre de la fonction publique et les organisations professionnelles de ce secteur, un grand nombre de ces agents auxiliaires n'ont, à ce jour, aucune perspective de titularisation. Aussi lui demande-t-il quelles mesures seraient susceptibles d'être prises afin de répondre aux inquiétudes de ces agents et d'éviter que ne leur soit interdit tout espoir de titularisation.

### Texte de la réponse

L'accord d'entreprise signé à La Poste le 12 juillet 1996 concerne les agents contractuels régis par la convention commune La Poste - France Telecom et, en conséquence, ne s'applique pas aux agents non titulaires de droit public. La Poste s'est toutefois engagée, lors des négociations de l'accord d'entreprise du 12 juillet dernier, à étudier les conditions d'amélioration de la situation de ces personnels. Des négociations sont prévues à cet effet avec l'ensemble des partenaires sociaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dubourg Philippe](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44993

**Rubrique :** Poste

**Ministère interrogé :** industrie, poste et télécommunications

**Ministère attributaire :** industrie, poste et télécommunications

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1996, page 5869

**Réponse publiée le :** 10 février 1997, page 697